

REMÉDIATION KYC

**UN ENJEU DE TAILLE
POUR VOTRE
CONNAISSANCE CLIENT**



Sommaire



PAGE 3

LES ENJEUX DE LA REMÉDIATION KYC



PAGE 8

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



PAGE 13

REPONDRE AUX ENJEUX PAR
L'AUTOMATISATION & LA DIGITALISATION



PAGE 15

VIALINK OPTIMISE VOS PROCESSUS



PAGE 18

LES BÉNÉFICES POUR VOUS

LES ENJEUX DE LA REMÉDIATION KYC

À l'aune **des réglementations en constante évolution**, les acteurs concernés par la LCB-FT doivent s'adapter en permanence. Pour se mettre en conformité et éviter les sanctions, la remédiation est **une étape incontournable du parcours KYC**, qui impose aux entreprises une vigilance accrue. Bien au-delà des aspects réglementaires, elle est aussi le gage d'une relation client optimisée, d'une démarche de qualité de données et d'une véritable efficacité opérationnelle.



KYC ET EXPÉRIENCE CLIENT, UN DÉFI D'ENVERGURE :

SE METTRE EN CONFORMITÉ SANS PÉNALISER LA RELATION AVEC LE CLIENT

Quand on évoque le **parcours KYC**, on pense spontanément à l'onboarding. Cette étape est évidemment incontournable pour démarrer la relation d'affaires dans les meilleures conditions, mais elle n'est pas suffisante. Les différentes directives LCB-FT imposent **une mise à jour continue des données de vos clients**. Pour les collaborateurs, c'est un travail de titan, qui demande du temps, de la rigueur et de la minutie.

Quand il s'agit de conformité, la moindre erreur ne pardonne pas. Et ce n'est pas le seul revers de la médaille : la complexité des procédures peut aussi **pénaliser la relation avec votre clientèle**. Un préjudice qui peut être évité, en gérant autrement votre remédiation.

UNE EXPÉRIENCE CLIENT DÉGRADÉE

Dès l'entrée en relation avec un nouveau client, les nombreux justificatifs qu'il doit fournir, et que vous devez contrôler, représentent un véritable frein. En avançant dans la relation, ce même client sera peut-être amené à souscrire de nouveaux services ou produits auprès de votre établissement. En fonction de votre approche par les risques, il devra également mettre à jour ces mêmes pièces et en soumettre de nouvelles régulièrement.

Une exigence drastique, qui peut **mettre à mal la relation de confiance** et parfois même, mener à l'échec d'une transaction. Comment le client va-t-il percevoir les relances permanentes du conseiller pour mettre à jour un document ? Et quelle sera sa réaction si une transaction importante se retrouve bloquée à cause d'une pièce manquante ?

DE L'IMPORTANCE DE RÉINVENTER LES MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Les entreprises assujetties à la LCB-FT doivent se poser les bonnes questions. Plutôt que de voir les réglementations comme une contrainte, elles ont plutôt intérêt à saisir cette occasion pour **engager une transformation de leurs processus internes**.

**LA DIGITALISATION APPARAÎT COMME LA MEILLEURE ALTERNATIVE
POUR RESTAURER UNE RELATION DE QUALITÉ AVEC LES CLIENTS,
TOUT EN ASSURANT UNE MISE À JOUR CONFORME À LA
RÉGLEMENTATION.**

MISE À JOUR DES DONNÉES CLIENTS : UN TRAVAIL COLOSSAL EN INTERNE

La connaissance client, et notamment la remédiation, est aussi à l'origine d'une **mobilisation très forte des équipes en interne**. Pour répondre à toutes ses exigences, de nombreuses tâches chronophages leur sont imputées. De la gestion des relances au classement des justificatifs en passant par la centralisation des données, **la lourdeur administrative** est une réalité.

Ces activités répétitives n'ont que peu de valeur ajoutée pour les salariés et les empêchent de se concentrer sur d'autres missions plus importantes. Et derrière ces tâches chronophages, se cache, pour l'entreprise, **un coût global non négligeable**.



17 JOURS
SONT NÉCESSAIRES
EN MOYENNE POUR
METTRE À JOUR UN
DOSSIER CLIENT

Selon les clients VIALINK

CONTRÔLES KYC : DES PROCÉDURES MANUELLES PEU FIABLES

Vous avez pu le constater dans le premier chapitre : la conformité à l'entrée en relation ou dans le maintien à jour des données clients, engendre des actions à posteriori qui peuvent s'avérer coûteuses pour l'entreprise. Et quand ce sont les collaborateurs eux-mêmes qui vérifient chaque pièce des dossiers, la baisse de concentration, la fatigue ou encore le manque de vigilance sont autant de facteurs qui peuvent être à l'origine d'**une erreur lourde de conséquences**. L'analyse de la cohérence des documents reste aussi subjective : elle est à la libre appréciation de la personne qui effectue le contrôle. Autant d'éléments qui potentiellement peuvent contrevenir à une **gestion efficace des risques...**



LE TRAITEMENT DES DOSSIERS PAR L'HUMAIN FAIT PESER UN RISQUE D'ERREURS

La BRED Banque Populaire a digitalisé l'analyse de stock de plus de 45 000 personnes morales.

L'enjeu ? Améliorer la conformité des dossiers. La solution VIALINK a analysé toutes les liasses documentaires présentes en GED et vérifié la complétude de chaque dossier. Une étape qui a pris moins de 2 secondes par liasse...

L'IA a réalisé en quelques jours ce qu'une équipe de back office réalise en quelques mois !

Ensuite, place à l'achat des documents manquants pour compléter les dossiers : aucun risque d'oubli grâce à l'Intelligence Artificielle.



MINIMISER LES RISQUES DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ

Si la **qualité de l'expérience client** est au coeur de votre démarche, il ne faut pas non plus oublier **les sanctions prévues** en cas de manquement à vos obligations. Cette épée de Damoclès impose la plus grande vigilance. Tout doit être mis en oeuvre pour limiter les risques liés à la LCB-FT. Chaque gestionnaire de dossier doit pouvoir prendre les bonnes décisions pour sa relation d'affaires, en ayant toutes les cartes en main Et cela doit être réalisé de l'entrée en relation et aussi pendant tout le cycle de vie de la relation avec le client. Cela implique donc de bien vérifier pour chaque pièce justificative sa cohérence et son authenticité, tout en s'assurant que tous les éléments ont bien été fournis. Toute la procédure doit aussi être auditable en cas de contrôle.



LA CONNAISSANCE CLIENT INTERVIENT LORS DE L'ENTRÉE EN RELATION, LA MISE À JOUR DES PIÈCES AU FIL DE L'EAU ET LORS DES CAMPAGNES DE REMÉDIATION

LA TECHNOLOGIE VA BEAUCOUP PLUS LOIN QUE L'HOMME

À l'ère de la **transformation numérique**, le parcours KYC ne déroge pas à la règle. Les nouvelles technologies permettent d'accompagner les banques dans leur évaluation des risques, leur surveillance et leur prise de décision. À la lumière des données collectées et recoupées, ils pourront déterminer les profils les plus risqués qui nécessitent un processus renforcé de due diligence.



LA REMÉDIATION BANCAIRE : LA RÉGLEMENTATION AUTOUR DU PARCOURS KYC

Les procédures de remédiation bancaire constituent la base d'une relation solide et durable avec le client. Strictement encadré par la loi, **le parcours KYC** commence dès l'onboarding du client, puis, tout au long de la collaboration. Et face à l'évolution permanente du cadre juridique, les acteurs bancaires doivent être à l'affût pour **réaliser la collecte et la mise à jour des données clients** conformément à la loi.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA REMÉDIATION : IMMERSION AU COEUR DES DIRECTIVES LCB-FT ET DE LA LOI SAPIN II

La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est un enjeu économique de taille, sur notre territoire mais aussi dans le monde entier. Face à cette réalité, les acteurs du secteur bancaire ont un vrai rôle à jouer.

Pour prévenir toute opération frauduleuse, ces institutions doivent respecter un protocole précis de mise en conformité, régi par deux grands dispositifs législatifs : **les directives LCB-FT et la loi Sapin II**.

LCB-FT

30 ans d'histoire

La toute 1e directive est mise en place en 1991 et concerne le blanchiment d'argent. Elle marque le début d'une longue série, complétée dès 2005 par **la 2e directive** qui s'attaque au financement des activités terroristes. C'est ensuite en 2007 que la **3e directive** apparaît dans le paysage législatif français. Le champ d'application de la déclaration de soupçon est considérablement élargi, tout comme celui des obligations de vigilance. La réglementation ne s'applique plus uniquement au secteur financier : elle s'étend à d'autres acteurs, comme les agents immobiliers, les notaires, les conseillers fiscaux ou encore les avocats. À la fin de l'année 2016, la ratification de **la 4e directive** pose le socle du parcours KYC et de la remédiation tels que nous les connaissons aujourd'hui. Elle sera suivie en 2020 par **la 5e directive**, puis, au cours de l'année 2021, par **la 6e directive**.

4ème Directive 2016

- Vérification de l'identité des clients et de leurs bénéficiaires effectifs
- Adoption de mesures de vigilance dès l'onboarding puis tout au long de la relation d'affaires
- Obligation de déclaration à TRACFIN
- Contrôle interne et reporting à l'AMF
- Mise en oeuvre des mesures de gel des avoirs

5ème Directive 2020

- Renforcement de la transparence des personnes morales et des structures juridiques
- Mesures à mettre en oeuvre en cas d'entrée en relation d'affaires à distance
- Élargissement du champ d'application de la LCB-FT aux actifs numériques
- Harmonisation des mesures de vigilance quand un pays à haut risque est impliqué

6ème Directive 2021

- Alourdissement des sanctions
- Extension de responsabilité aux personnes morales et physiques qui ont un pouvoir de décision
- Précision et définition de 22 infractions criminelles liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme

Loi Sapin II

le standard dans la lutte anti-corruption

La loi Sapin II du 9 décembre 2016 concerne les entreprises de plus de 500 salariés, avec un chiffre d'affaires qui dépasse 100 millions d'euros.

Parmi les 8 piliers sur lesquels elle repose, l'**évaluation des tiers** est une étape incontournable, qui impacte profondément tous les acteurs assujettis. L'enjeu est important : l'entreprise peut être accusée de corruption si elle ne respecte pas ses obligations de vigilance. Elle doit être en mesure de **prouver l'intégrité de la totalité de ses tiers**, comme l'indiquent les directives de l'AFA.

Le rôle des institutions réglementaires

Pour veiller à la bonne application des directives, **l'ACPR**, l'organe de supervision national de la banque et de l'assurance, est en première ligne. Adossée à la Banque de France, cette autorité contrôle sur tout le territoire le respect des dispositifs mis en place dans le cadre de la LCB-FT. **L'AMF** s'implique également dans **la lutte contre le blanchiment de capitaux et la fraude**, en contrôlant les marchés financiers français et en appliquant des sanctions administratives et financières. Si l'AMF agit uniquement sur le territoire national, c'est **l'AEMF** qui est en charge de cette mission au niveau européen. D'autres institutions ont aussi un rôle fort à jouer, au niveau national et international, comme **l'OFAC**, un organisme de contrôle financier américain qui se charge de faire appliquer les sanctions internationales émises par les États-Unis.

Concernant la **loi Sapin II** et **le dispositif anti-corruption**, c'est **l'AFA** qui se charge depuis 2016 de vérifier la bonne application de la loi, à travers des contrôles d'initiative et des contrôles des dispositifs imposés par la commission des sanctions de l'AFA.

Les sanctions prononcées en cas de manquement :

État des lieux des risques et cas concrets



Face aux **obligations imposées par la LCB-FT et la loi Sapin II**, les acteurs du secteur Banques & Assurances n'ont plus le droit à l'erreur. Les sanctions prononcées par les différentes institutions sont largement dissuasives et rappellent à chaque instant **l'importance d'être en conformité**.

Ces dernières années, les plus grandes banques Françaises et Européennes ont eu à subir des sanctions du régulateur et peuvent témoigner, plus que jamais, que les institutions réglementaires ne plaisent pas avec les dispositifs LCB-FT.

Loin de se cantonner uniquement aux amendes, les sanctions peuvent prendre plusieurs formes et représenter un **véritable préjudice pour l'entreprise**, sur le long terme. Si les sanctions sont **une perte directe de résultat net**, il faut aussi évoquer les **pertes commerciales** éventuelles, lorsqu'il y a, par exemple, une interdiction de commercialisation sur le territoire. Souvent vilipendées dans les médias, les sociétés sanctionnées souffrent aussi d'une **réputation ternie**. À tous ces dommages collatéraux, s'ajoute également **une période de surveillance**, puisque l'entreprise se retrouve sous surveillance accrue du régulateur.

2015

**694 millions d'€ d'amende
pour le Crédit Agricole**

poursuivi par l'OFAC pour des transactions en dollars avec des pays visés par des sanctions économiques américaines (Soudan, Iran, Cuba, Birmanie).

2018

**50 millions d'€ d'amende
pour la Banque Postale**

pour des lacunes importantes dans le dispositif LCB-FT. Selon l'ACPR, la banque n'a pas suspendu les mandats cash vers des personnes ayant fait l'objet de mesures de gel des avoirs.

2021

**3 millions d'€ d'amende
pour ING France**

suite à un dispositif de lutte anti blanchiment défaillant. La contravention aurait pu être bien plus élevée si la banque n'avait pas justifié d'un plan de remédiation (26 millions d'euros dans le cadre de la LCB-FT entre 2019 et 2020)

2017

**10 millions d'€ d'amende
pour le groupe BNP Paribas**

L'ACPR estime que le système de lutte contre le blanchiment est insuffisant. Est pointée du doigt, notamment, une organisation approximative de déclarations de soupçon à Tracfin.

2018

**1,3 milliard d'€ d'amende
pour la Société Générale**

pour des soupçons de corruption en Libye et de manipulation des taux interbancaires Libor et Euribor.

RÉPONDRE AUX ENJEUX PAR L'AUTOMATISATION & LA DIGITALISATION

L'**intelligence artificielle** (IA) est au coeur des préoccupations actuelles. Ses applications voient le jour depuis quelques années dans différents secteurs. Selon Gartner, 59% des Directions techniques des entreprises mondiales ont déjà lancé des investissements dans l'**IA** et le **Machine learning**. En 2023, les entreprises lanceront en moyenne 35 projets liés à ces technologies, principalement liés aux chatbots, à l'**automatisation des tâches** et à l'**aide décisionnelle**.



**59% DES DIRECTIONS
TECHNIQUES MONDIALES
ONT DÉJÀ LANCÉ DES
INVESTISSEMENTS DANS
L'IA ET LE MACHINE
LEARNING**

Source : Gartner

En effet, la puissance de calcul des machines est mise à profit pour automatiser et transformer des processus manuels ou fastidieux dans des algorithmes toujours plus innovants.

La montée en puissance de cette technologie a également été une parfaite opportunité pour l'émergence des "Regtech".

QU'EST CE QU'UNE REGTECH ?

*CONTRACTION DE "REGULATION" ET
"TECHNOLOGY", QUI REGROUPENT
L'ENSEMBLE DES ACTEURS
PROPOSANT DES SOLUTIONS
INNOVANTES POUR PERMETTRE AUX
INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE
GÉRER LES CONTRAINTES
RÉGLEMENTAIRES À MOINDRE COÛT*



Ces entreprises mettent à profit leur technologie d'intelligence artificielle et de machine learning (apprentissage des machines) au service du secteur financier : leurs technologies vont être en mesure de **reconnaître, extraire, agréger et exploiter les données d'un dossier complet d'une personne physique ou morale en quelques secondes.**

Le processus KYC basé sur l'IA permet de vérifier l'ensemble d'un dossier client ou partenaire, tout en étant relié aux interfaces et au système d'information de l'entreprise. Ainsi, des données et des documents à jour et de qualité peuvent nourrir le Système d'information et la GED de l'entreprise.

Se tourner vers des acteurs technologiques experts peut être très avantageux. Les établissements financiers peuvent ainsi systématiser et tracer les contrôles effectués. L'automatisation représente un réel gain de productivité pour les équipes en charge (conformité, back office, commerciaux) qui effectuent ces contrôles manuellement.

Par ailleurs, ces technologies ne se cantonnent pas à l'entrée en relation et ont également prouvé leur pertinence lors des mises à jour au fil de l'eau et des campagnes de remédiation.

VIALINK, REGTECH AU SERVICE DE LA REMÉDIATION KYC

VIALINK a imaginé des solutions SaaS innovantes pour vous aider à relever tous vos défis. Véritable partenaire de confiance, notre entreprise s'appuie sur les réglementations en vigueur pour déployer des outils toujours plus efficaces et performants. Avec notre plateforme digitale complète, nous vous aidons à mieux connaître vos clients, à bien maîtriser les risques et à dématérialiser tous vos processus les plus critiques.

Pour répondre à vos enjeux, VIALINK met à votre disposition un ensemble de fonctionnalités, que vous orchestrez selon vos besoins :

- analyse de stock : identification des documents directement issues de la GED de l'entreprise et découpage des liasses PDF
- contrôle automatique et temps réel des justificatifs clients
- gestion automatique de la complétude du dossier
- achat des documents manquants au dossier auprès de bases de données tierces



ANALYSE DE STOCK, ACHAT DE DOCUMENTS MANQUANTS, AUTOMATISATION DES CONTRÔLES DE COHÉRENCES ET DE CONFORMITÉ

Que vous demandiez à un client de mettre à jour ses justificatifs, ou que vous souhaitiez analyser votre stock existant, VIALINK se charge de vous fournir les solutions pour votre parcours digital afin de reconnaître, lire, extraire les données et contrôler chaque justificatif client en moins de 10 secondes.

En vérifiant la présence des justificatifs nécessaires et en contrôlant la cohérence globale du dossier, VIALINK alerte en temps réel d'incohérences ou de fraudes détectées.

Lors d'audits internes ou externes, prouvez facilement que vous avez fait les vérifications nécessaires grâce à notre rapport de contrôle détaillé : il retrace tous les contrôles, les résultats et les justificatifs.



**TOUS LES CONTRÔLES SONT
RETRACÉS DANS UNE PISTE
D'AUDIT FIABLE**

Nos clients sont les meilleurs témoins de notre efficacité. PREPAR-VIE, acteur important de l'assurance vie, a réduit le temps de contrôle par dossier de 2 semaines à... 15 secondes.

PREPAR-VIE
ASSURANCE

En 3 mois seulement, l'assureur a débloqué ainsi 1 million d'euros de versements grâce à l'automatisation de la mise à jour des dossiers clients.

COMMENT DIGITALISER LES ÉTAPES MAJEURES DE LA REMÉDIATION KYC

01

ANALYSE DE STOCK

Découpage et analyse automatique de liasses PDF de justificatifs clients
Identification des documents non-conformes

02

DATA QUALITY

Enrichissement des données et récupération des documents manquants

03

CONTRÔLE

Vérification automatique de la conformité et cohérence des justificatifs clients

04

TRACABILITÉ

Rapport de contrôle généré automatiquement pour audits internes et externes

DES BÉNÉFICES À TOUS LES NIVEAUX

01

PROCESSUS
AUTOMATISÉ

02

TRAITEMENT EN
TEMPS RÉEL

03

AMÉLIORATION
DE LA
PRODUCTIVITÉ

04

CONFORMITÉ

05

RÉDUCTION DES
RISQUES



Notre promesse

OPTIMISER

L'EXPÉRIENCE CLIENT
(Web/Mobile/Agences)

MINIMISER

LES RISQUES
(Fraudes / Sanctions)

AUGMENTER

LA PRODUCTIVITÉ
(Front & Back Office)



Nous contacter

33 place ronde – 92800 Puteaux
hello@vialink.fr / www.vialink.fr

Nous suivre

